

Revision des Minima Incompressibles

pour la Formation Initiale des Orthophonistes-Logopèdes

Mis au point par la Commission Formation
et adoptés par l'Assemblée Générale à Riga le 12 mai 2007

Aileen Patterson, Vice-présidente Formation et Bauke Leijenaar, coordonnateur du groupe de travail

Afin d'atteindre le niveau de compétences, de capacités et de connaissance requis, le CPLOL considère que cette formation doit se poursuivre dans une université ou à un niveau universitaire équivalent, en accord avec les principes de la Charte de Bologne visant un niveau européen universitaire, et tenant compte de la Résolution n° 9 du CPLOL* (Malmö, octobre 2003).

1. Introduction

Suite à la description exhaustive de la formation initiale des orthophonistes / logopèdes telle qu'elle est organisée dans les différents pays qui en sont membres, le CPLOL a conclu qu'il était important de déterminer des minima incompressibles concernant le contenu de cette formation initiale. Le but de ce travail était :

- d'établir des minima incompressibles pour la formation initiale des orthophonistes / logopèdes, permettant au CPLOL d'évaluer et d'analyser les programmes de formation au sein des divers pays, et d'avoir une base dans le cas où une association présente sa candidature au CPLOL
- de fournir des lignes de conduite aux pays qui souhaitent mettre en place une formation initiale en orthophonie
- de fournir des lignes de conduite aux pays souhaitant réorganiser la formation initiale.

Au vu de l'évolution de la formation et de la profession, ces minima ont été mis à jour, reflétant ainsi les changements dans les approches formatives et dans la description des compétences professionnelles de l'orthophoniste/logopède.

2. Principes

1. Nous émettons la recommandation que tous les objectifs, le contenu de la formation en orthophonie et les méthodes d'enseignement utilisées soient en accord avec la charte éthique du CPLOL.
2. Les études doivent permettre à l'étudiant de devenir un professionnel expert en la complexité de la communication humaine et ses troubles.
3. Les études doivent mener à une approche scientifique, à la résolution de problème et à la réflexion, dans et à propos de sa pratique.
4. L'étude de la rééducation de la communication – et des troubles de la déglutition, doit être fondée sur des approches ou des preuves scientifiques.
5. Les études doivent intégrer l'enseignement de la théorie, de compétences méthodologiques scientifiques, ainsi que l'enseignement de l'application pratique de la théorie, et inclure une partie non négligeable de pratique clinique.
6. Les études doivent inculquer une conscience des différences culturelles et sociales, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de chaque pays, et le respect de ces différences entre les individus et les sociétés.
7. La formation doit permettre aux étudiants d'acquérir et de démontrer une connaissance générale dans tous les domaines, lui permettant de travailler avec tous types de patients de tous les âges, présentant des troubles de la communication et/ou de la déglutition, y compris dans la prévention de ces troubles.
8. La formation doit permettre à l'étudiant de prendre conscience des responsabilités éthiques et légales du contexte dans lequel s'inscrit l'exercice de sa profession, et de la nécessité de la pratiquer dans le respect de la sécurité et de l'éthique.
9. La formation doit permettre à l'étudiant d'évaluer des conclusions et des projets de recherches, et de pouvoir mener des recherches simples.
10. La formation doit permettre à l'étudiant de mettre en œuvre des capacités et des savoirs dans la résolution de problèmes se situant dans des environnements nouveaux ou non familiers.
11. La formation doit permettre à l'étudiant de disposer d'une opportunité d'étudier et d'apprendre qui peut être très largement autonome ou autodirigée.
12. La formation doit permettre au diplômé de suivre une formation à la recherche de type doctorat.

3. Points principaux

3i. Une formation orientée sur l'étudiant signifie que les étudiants doivent développer et savoir démontrer leurs compétences.

3ii. Une compétence professionnelle peut se concevoir comme : l'intégration de connaissances, la compréhension des capacités et des habiletés spécifiques au domaine mises en œuvre par une personne qui suit les obligations qu'elle possède, dans ce contexte spécifique de rééducation orthophonique (contexte de la Santé et de l'Éducation).

3iii. A la fin de sa formation l'étudiant doit avoir acquis toutes les compétences nécessaires à l'orthophoniste et doit pouvoir le démontrer.

Au cours de sa formation, l'étudiant apprend et démontre différents niveaux de compétence.

Les compétences professionnelles nécessaires aux étudiants ont été regroupées en trois domaines de compétence:

1. **Domaine de Compétence A : la Pratique Clinique:** prévention, soins, formation et conseil: travailler avec et pour des patients et leur communauté.

2. **Domaine de Compétence B: l'Organisation:** travailler dans et pour une structure.

3. **Domaine de Compétence C : la Profession :** travailler au développement de la profession et de la discipline.

1. Domaine de Compétence A :

La Pratique Clinique: prévention, soins, guidance et conseil: travailler avec et pour des patients.

Compétence 1 : concevoir et participer à des actions de prévention :

L'orthophoniste offre au(x) patient(s) des actions de prévention primaire, secondaire et tertiaire, afin de réduire les risques d'installation de troubles et/ ou de limitations dans les activités.

Compétence 2a : offrir des soins

L'orthophoniste propose au(x) patient(s) des soins en orthophonie, d'une manière professionnelle et empathique, afin de faciliter ou d'alléger le poids de leurs troubles et/ou de leurs limitations.

Compétence 2b: formation, guidance et conseil.

L'orthophoniste propose au patient, son entourage ou sa famille et son entourage/sa communauté, une guidance et des conseils, d'une manière professionnelle et responsable, afin de permettre au patient de fonctionner à un meilleur niveau et de faciliter la participation du patient à des activités de la vie quotidienne.

Compétence 3 : coordination des actions concernant le patient

L'orthophoniste coordonne les actions concertées à destination du patient ou du groupe cible de patients afin de permettre aux actions de prévention, de soins, de guidance et de conseil de fonctionner dans un processus cohérent et continu.

2. Domaine de Compétence B :

L'Organisation : travailler dans et pour une structure :

Compétence 4: travailler efficacement au sein d'une structure ou d'un service de soins

L'orthophoniste contribue activement au développement et à la mise en œuvre d'une politique institutionnelle visant à sauvegarder la continuité des soins dans une structure ou un service de soins, et l'intégrité des lieux d'exercice au sein desquels l'orthophonie est proposée.

Compétence 5: Gestion du cabinet, de la structure, du service ou du pôle

L'orthophoniste tient son rôle dans le cabinet, la structure, le service ou le pôle, d'une manière responsable afin d'assurer une bonne organisation du service rendu.

Compétence 6: Encadrer et guider les collègues, les membres de l'équipe et les stagiaires.

L'orthophoniste encadre et guide les collègues, les membres de l'équipe et les stagiaires, en respectant leur indépendance et leur responsabilité professionnelle, afin que les tâches spécifiques à sa profession soient effectuées de façon appropriée et efficace.

3. Domaine de Compétence C :

La Profession: développement de la profession et de la discipline

Compétence 7: développer la profession et les compétences professionnelles

L'orthophoniste remplit un rôle actif pour promouvoir le rayonnement de sa profession, en développant l'orthophonie et en assurant les normes nécessaires au maintien et à l'amélioration d'un exercice professionnel de qualité.

Compétence 8: mise en place de méthodes, de techniques, de lignes de conduite et de programmes scientifiques

L'orthophoniste joue un rôle actif dans le développement des méthodes, en initiant des nouveaux programmes, des techniques et des lignes de conduite afin de maintenir une adéquation entre des actions de prévention, de soin, de formation et les besoins actuels dans les domaines Social, de la Santé ou de l'Education.

4. Contenu de la formation d'Orthophoniste

4.i Matières Théoriques

Afin de travailler efficacement, dans de bonnes conditions de sécurité, les orthophonistes/logopèdes doivent posséder une bonne connaissance des fonctions de l'être humain en ce qui concerne la communication et la déglutition ; le développement normal (sciences biomédicales, sciences du langage), ainsi que les troubles pouvant affecter ces fonctions (pathologie du langage et de la parole), et les divers moyens d'identifier, de bilancer, de mesurer et de prendre en charge ces troubles, y compris la liaison avec d'autres professionnels.

Ils doivent également être capables d'analyser le comportement du patient et la façon dont le trouble affecte la vie quotidienne du patient (sciences comportementales, y compris la psychologie).

De plus, la profession doit contribuer à l'avancement de l'état des connaissances sur les troubles de la communication, les troubles de la déglutition, les méthodes de bilan, la rééducation et le plan thérapeutique. Par conséquent, les étudiants doivent être aidés, durant leurs études, à devenir des « praticiens/chercheurs », qui vont continuellement chercher l'information la plus récente concernant les différents domaines d'application de leur profession.

“The programme should include coverage of the supporting disciplines. Such coverage should provide the students with an overview of the main contexts of each discipline, and detailed study of such theories and approaches as are directly relevant to the understanding of human communication and its disorders. The relevance of each discipline to the study of logopaedics should be made clear to the students. The study of each of these disciplines should include a practical component.”

« Le programme doit couvrir l'ensemble des disciplines associées. Ceci doit permettre aux étudiants de posséder une vue d'ensemble des principaux contextes de chaque discipline, et l'étude détaillée de ces théories et des approches sont aussi pertinents pour comprendre la communication humaine et ses troubles. La pertinence de chaque discipline de cette étude de l'orthophonie doit être claire pour les étudiants. L'étude de chacune de ces disciplines doit inclure une composante pratique. »

(IALP Guidelines 1995, p. 297)

4ia Sciences biomédicales

L'étude de ce domaine doit inclure des connaissances théoriques concernant:

les bases biologiques de la parole et du langage ; anatomie et physiologie, physique de la parole et acoustique ; les sciences médicales cliniques comme la neurologie, l'ORL, la pédiatrie, la gériatrie, la psychiatrie, l'orthodontie, l'audiologie, la phoniatrie, la génétique, et les techniques d'investigation.

4ib Sciences du langage

L'étude dans ce domaine doit porter sur la linguistique (phonétique/phonologie, sémantique, lexicale, morphologie/syntaxe et pragmatique), la psycholinguistique, la neurolinguistique, la sociolinguistique et le plurilinguisme.

4ic Sciences du comportement

L'étude dans ce domaine doit inclure les disciplines suivantes : psychologie (développementale, clinique, cognitive, sociale), neuropsychologie, sciences de l'éducation et sociologie.

4id Pathologie de la parole et du langage

L'étude dans ce domaine doit inclure les troubles développementaux ou acquis affectant la parole et le langage y compris : l'aphasie, les troubles de l'articulation, les troubles de la voix, les troubles de la fluence (bégaiement), les troubles de la déglutition, les troubles du langage écrit, les malformations crâniocaciales, les troubles de l'apprentissage, les troubles du spectre autistique, les troubles comportementaux et de la communication émotionnelle, les maladies neurodégénératives, la communication alternative et augmentative, et les troubles de l'audition.

4ie Recherche

La méthodologie de recherche scientifique doit faire partie intégrante du programme de formation. Le développement de ces capacités de recherche doit inclure les divers aspects théoriques suivants : méthodologie de recherche et l'application de méthodes quantitatives et

qualitatives ; travail pratique en observation, recueil de données, transcription, prise de mesure, analyse et application de nouvelles données, ainsi que leur transmission. Les étudiants doivent connaître l'offre et l'utilité de la recherche concernant l'efficacité de la rééducation et les pratiques fondées sur les preuves dans les sciences et les troubles de la communication. Les étudiants doivent pouvoir avoir accès à des publications scientifiques nationales et internationales.

4if Santé Publique

L'étude en Santé Publique doit porter sur la prévention, les interactions de communication, les questions de sécurité et de santé, les systèmes (inter)nationaux de santé et leur organisation, le rôle d'autres professionnels.

4.ii Pratique clinique et cours pratiques

La méthodologie en orthophonie doit couvrir les aspects principaux de la pratique clinique : prévention, bilan, diagnostic, prise en charge et évaluation, liaison avec des collègues. Afin d'accéder à une compétence dans les divers champs méthodologiques, l'étudiant doit acquérir différentes capacités cliniques qui doivent couvrir les compétences suivantes :

a) adapter la façon dont il/elle communique avec le patient et son entourage afin:

1. d'identifier la raison pour laquelle le patient est venu le consulter
2. d'identifier, décrire et évaluer la communication et les compétences de communication du patient
3. de parvenir à une conclusion adéquate et poser un diagnostic
4. de concevoir un plan thérapeutique et le mettre en place
5. d'évaluer les effets de la rééducation/ de la prise en charge

b) posséder une connaissance approfondie des méthodes de bilan et des méthodes de rééducation pour les divers troubles de la communication et de la déglutition, ainsi que des techniques et des méthodes disponibles pour la réadaptation et la rééducation, y compris la guidance parentale et l'intervention précoce.

c) comprendre comment coopérer avec d'autres membres des équipes dans un esprit de pluridisciplinarité ou de transdisciplinarité.

Stages pratiques de formation

Les études en orthophonie doivent comprendre suffisamment de stages pratiques professionnels placés sous la responsabilité d'orthophonistes/logopèdes qualifiés et compétents. Le stage pratique doit être organisé afin de permettre au stagiaire d'acquérir des compétences généralisables et de mettre en place des plans thérapeutiques adaptés aux besoins du patient.

a) Stages pratiques

Au cours de la formation initiale, les étudiants doivent acquérir une expérience pratique pour assumer les différents rôles et les fonctions qu'ils auront à jouer dans l'exercice de leur profession ; prévention, bilan, diagnostic, et rééducation des troubles de la parole et du langage. Les étudiants doivent obtenir une expérience pratique:

- en travaillant avec à la fois des adultes et des enfants présentant des troubles de la parole et du langage fonctionnels ou organiques, développementaux ou acquis
- d'évaluation et de prise en charge des troubles de la déglutition.

Il est très important de prendre en considération la variété potentielle des troubles telle qu'elle est mentionnée dans les « matières théoriques » (chapitre 4).

b) Capacité à appliquer la théorie à la pratique

Il est important que l'étudiant apprenne grâce à la théorie et le travail clinique, que chaque orthophoniste doit être à la fois un clinicien et un praticien/chercheur. Au début de la rééducation il/elle doit prendre en compte les modèles théoriques pertinents et bilancer les capacités de communication et les troubles du patient afin de planifier un plan thérapeutique adapté. Au cours de la rééducation l'orthophoniste doit évaluer les effets de la rééducation afin de vérifier les résultats de la rééducation et procéder si nécessaire aux ajustements du programme thérapeutique en lien avec les progrès du patient. A chacune des étapes de la rééducation, il/elle doit être capable d'intégrer des éléments théoriques à la pratique et de reconnaître que la pratique enrichit la connaissance scientifique en proposant des exemples, en facilitant les ajustements et en montrant également les limites.

5. Evaluations des résultats et de la formation

Il est important de suivre régulièrement les progrès des étudiants dans leur devenir d'orthophoniste, en lien avec leurs connaissances théoriques et leurs capacités et attitudes pratiques. Les compétences des étudiants doivent être évaluées au cours de la formation, en ce qui concerne l'étendue de leurs connaissances, leur implication et leur capacité à les transférer dans les situations professionnelles spécifiques et complexes.

Les étudiants doivent être évalués sur le contenu des cours et des stages. Les capacités de recherche scientifique appliquée doivent être évaluées par la rédaction d'un mémoire/thèse à la fin de leurs études.

6. Qualifications des chargés d'enseignement et des maîtres de stage

Les chargés d'enseignement auprès des futurs orthophonistes doivent posséder :

Une connaissance approfondie de la profession, de son champ d'activité et du rôle et des fonctions requises des orthophonistes/logopèdes dans leur pratique professionnelle quotidienne. Les cours de pathologie du langage et de la parole doivent être principalement assurés par des orthophonistes.

Les stages doivent être supervisés par des orthophonistes possédant l'expérience et l'expertise clinique nécessaires, et lorsque cela est le cas, qui sont inscrits auprès de l'organisation professionnelle et/ou légale adéquate dans le pays en question.



***RESOLUTION NO. 9**

Le CPLOL, réuni en AG à Malmö les 18 et 19 octobre 2003

- prend note, avec satisfaction, de l'adoption de la charte de Bologne (1999) par l'UE, pour une formation de haut niveau;
- demande que tous les pays de l'UE prennent progressivement en compte les principes de cette déclaration;
- rappelle que les formations initiales d'orthophonistes-logopèdes devraient être au niveau maitre;
- propose que les organisations nationales membres du CPLOL soient toujours consultées dans les procédures de réforme et dans la mise en concordance de leur formation initiale avec les principes et le contenu de la déclaration de Bologne.

Enfin, le CPLOL rappelle qu'il représente la profession au plan européen et qu'à ce titre, il demande à être consulté par les diverses autorités, instances et les groupes d'experts européens pour tout ce qui concerne le domaine de l'orthophonie-logopédie.